

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 4 AVRIL 2023

DELIBERATION 2023_037

Objet : Entretien des haies bocagères sur le territoire de la CCFI - Modification du dispositif

Séance du mardi quatre avril deux mille vingt trois à dix-huit heures trente

Présents (58) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Arnaud DEVILLEZ - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Nathalie BAUCHART - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Bernadette POPELIER - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Jacques NUNS - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Didier TIBERGHEN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Roger LEMAIRE - Marie SANDRA - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Albert PIETERSOONE (Suppléant) - Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Marie-Madeleine CAMPAGNE - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Jean-Pierre BATAILLE - Joël DEVOS - Mark MAZIERES - Virginie DELESTRE - Cindy SCHRAEN - Eric SMAL - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELYNCK

Procurations (22) :

Brigitte GALLI à Christophe LEGROIS – Gaëlle LEFEVRE à Marjorie VANDENBERGHE – Gilles DEVIENNE à Jérôme DARQUES – Sophie SPATOLA à Arnaud DEVILLEZ – Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER – Maxime DEPLANCKE à Dominique WALBROU – Régis DUQUENOY à Carole DELAIRE – Luc VAN INGHELANDT à Philippe MASQUELIER – Caroline LANDTSHEERE à Jean-Luc DEBERT – Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Audrey SCHERRIER – Jean-Pierre BAILLEUL à Valentin BELLEVAL – Florence BRISBART à Michel DUHOO – Gaël DUHAMEL à Elise DORMION-ROUSSEZ – Céline SAUZEAU à Philippe GRIMBER – Catherine DEPELCHIN à Didier TIBERGHEN – Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER – Fabrice DELANNOY à Joël DEVOS – Céline INGELAERE à César STORET – Jean-Luc BARET à Jean-Pierre BATAILLE – Dorothee DEBRUYNE à Mark MAZIERES – Jean-Paul SALOME à Cindy SCHRAEN – Laurence BARROIS à Bernadette POPELIER

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 80

Secrétaire de séance : Bernard DENTENER

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 4 AVRIL 2023

DELIBERATION 2023_037

Objet : Entretien des haies bocagères sur le territoire de la CCFI - Modification du dispositif

Dans le cadre de sa compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement », la Communauté de Communes de Flandre Intérieure encourage l'entretien et la plantation de haies bocagères auprès des communes, des agriculteurs et des particuliers, et la plantation de vergers de maraude dans les communes. Ces politiques s'inscrivaient jusqu'alors dans le cadre du dispositif de subventions « Plantation et Renaturation » du Département du Nord.

Concernant l'aide à l'entretien des haies bocagères auprès des exploitants agricoles, les travaux de taille des haies s'effectuaient via la passation d'un marché public par la CCFI auprès d'entreprises spécialisées. Une convention liait également l'exploitant agricole et la CCFI. Après réalisation des travaux, la CCFI sollicitait une participation de l'exploitant, déduction faite de l'aide départementale.

Quant aux particuliers, une aide directe pouvait être accordée par l'intercommunalité sous réserve du respect de critères : minimum 100 mètres linéaires, taille mécanique ou manuelle...

Si la CCFI contribue financièrement à l'entretien des haies depuis de nombreuses années, les bilans des dernières campagnes d'entretien ont révélé que les mécanismes d'intervention de ces politiques d'aides présentaient des limites.

Lors de la Commission Environnement du 17 janvier 2023, il a été proposé de faire évoluer les modalités et de les uniformiser entre les bénéficiaires, exploitants et particuliers, à compter du début de la campagne 2023/2024.

• Dispositif d'aide à l'entretien de haies bocagères pour les exploitants, les particuliers et les communes :

La CCFI propose une aide à l'entretien des haies bocagères auprès des exploitants, des particuliers et des communes. Une subvention est versée à hauteur de :

- o 40% pour l'utilisation annuelle d'un broyeur pour les agriculteurs et les particuliers, avec un montant maximal de 85 €/heure HT,
- o 60% pour l'utilisation de lamier ou autre système de coupe franche si elle est utilisée tous les 3 ans sur la haie, pour les agriculteurs et les particuliers, avec un montant maximal 110 €/heure HT,
- o 50% quel que soit le type de matériel utilisé pour les communes.

Les critères d'intervention sont définis ci-après :

- minimum 500 mètres linéaires,
- haies constituées d'essences locales,
- taille mécanique ou manuelle autorisée,
- haies entretenues entre le 15 août et le 15 mars,
- engagement du bénéficiaire au maintien de la haie entretenue pendant 10 ans.

Le bénéficiaire devra fournir :

- une déclaration d'entretien de la haie,
- une facture mentionnant la date d'intervention et le type de matériel utilisé,
- un plan parcellaire (à minima pour la première demande et à mettre à jour pour tout changement),
- un RIB.

La demande sera validée par la commune du bénéficiaire afin de contrôler les prestations réalisées.

La subvention sera versée après réception de l'ensemble des pièces précitées.

Ce dispositif met fin à l'aide du Département du Nord dans le cadre de son dispositif de subvention « Plantation et renaturation » pour les aides relatives à l'entretien des haies bocagères.

Les autres dispositifs relatifs à la plantation de haies et vergers hautes tiges restent inchangés.

Il vous est proposé :

- de valider les nouvelles modalités d'aides à l'entretien des haies bocagères en faveur des exploitants, des particuliers et des communes,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces et documents y afférents.

Vote :

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 4 avril 2023,
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance

Bernard DENTENER



Le Président,

Valentin BELLEVANS

